




## PRIME DE RENDEMENT à 17 %

Des informations des plus farfelues circulent actuellement au sujet de l'augmentation de la prime de rendement des Ouvriers d'état (OE), Chefs d'équipes (CE) et Techniciens à statut ouvrier (TSO).

Un éclairage paraît des plus nécessaire, alors un peu d'histoire : lors du Comité Technique Ministériel de décembre 2016, **Force-Ouvrière** , seul syndicat présent, a obtenu notamment la modification du calcul de la prime de rendement, celle-ci étant précédemment basée sur le taux horaire du premier échelon. Pour imager, que vous soyez OE groupe VI/3 ou CE HCA/6 ou T6/8, la valeur de la prime de rendement se calculait au premier échelon !

Après d'âpres négociations, **Force Ouvrière** a obtenu que ce calcul de prime de rendement se fasse sur l'échelon détenu à concurrence du 5ème échelon !

De fait, un OE, un CE, un TSO voit sa prime de rendement calculée sur l'échelon qu'il détient jusqu'au 4ème inclus et du 5ème jusqu'au 9ème sur la base du 5ème !

Dans le cadre des mesures catégorielles, la prime de rendement est fixée à 16,5% depuis le 01/10/2021 et sera effective et rétroactive sur le bulletin de paie de février 2022 et passera à 17% au 1er avril 2022

Tous les personnels sous statut d'ouvriers de l'état, quels que soient leurs groupes, bénéficieront de la prime à 17% !

**FO Défense** ne peut passer sous silence le comportement de certains employeurs indécents qui pratiquent la variation à la baisse de la prime de rendement de façon arbitraire et non réglementaire !

**FORCE OUVRIERE**  : la bonne et la vraie info !!

Paris, le 28 février 2022.

